



Divorce entre française et algérien

Par **Sandrine02700**, le **02/01/2009** à **12:56**

je suis française et je me suis mariée en algérie le 10/12/06,aimerais savoir quelles sont les démarches à effectuer pour mon divorce car ma vie est devenue impossible,car mon mari boit de l'alcool et fume de la drogue aimerais connaître les démarches à suivre pour le divorce.

Par **maitre Achour**, le **04/02/2009** à **17:47**

bonsoir sandrine si vous êtes mariée en algérie et que vous y vivez alors vous devez commencer la procédure de divorce. Envoyez-moi plus de détails dans quelle région d'algérie vous vivez.